Rhône et affluents

Plan de Prévention des Risques Naturels - inondation

Commune de LA ROCHE DE GLUN

2 - Plan de zonage réglementaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Echelle : 1/5000ème

Dossier approuvé
le :30-01-2014

LEGENDE

N

P.K 100 / 114.67 — Point kilométrique Rhône / Cote de la crue de référence *

114.49 — Limite casier et cote de référence

* Se reporter au chapitre 3 du titre 1 du règlement pour l'utilisation des cotes de référence

Digue C.N.R.

Rr — Rr = Zone rouge : Inconstructible

Rrd — Rrd = Bande de sécurité digue : Inconstructible

Rrdu — Rrdu = Bande de sécurité digue centre urbain : Constructible sous conditions

Bre — Bre = Zone crue exeptionnelle : Constructible

Br — Br = Zone bleue : : Constructible sous conditions

Brn — Brn = Zone de remontée de nappe : Constructible sous conditions
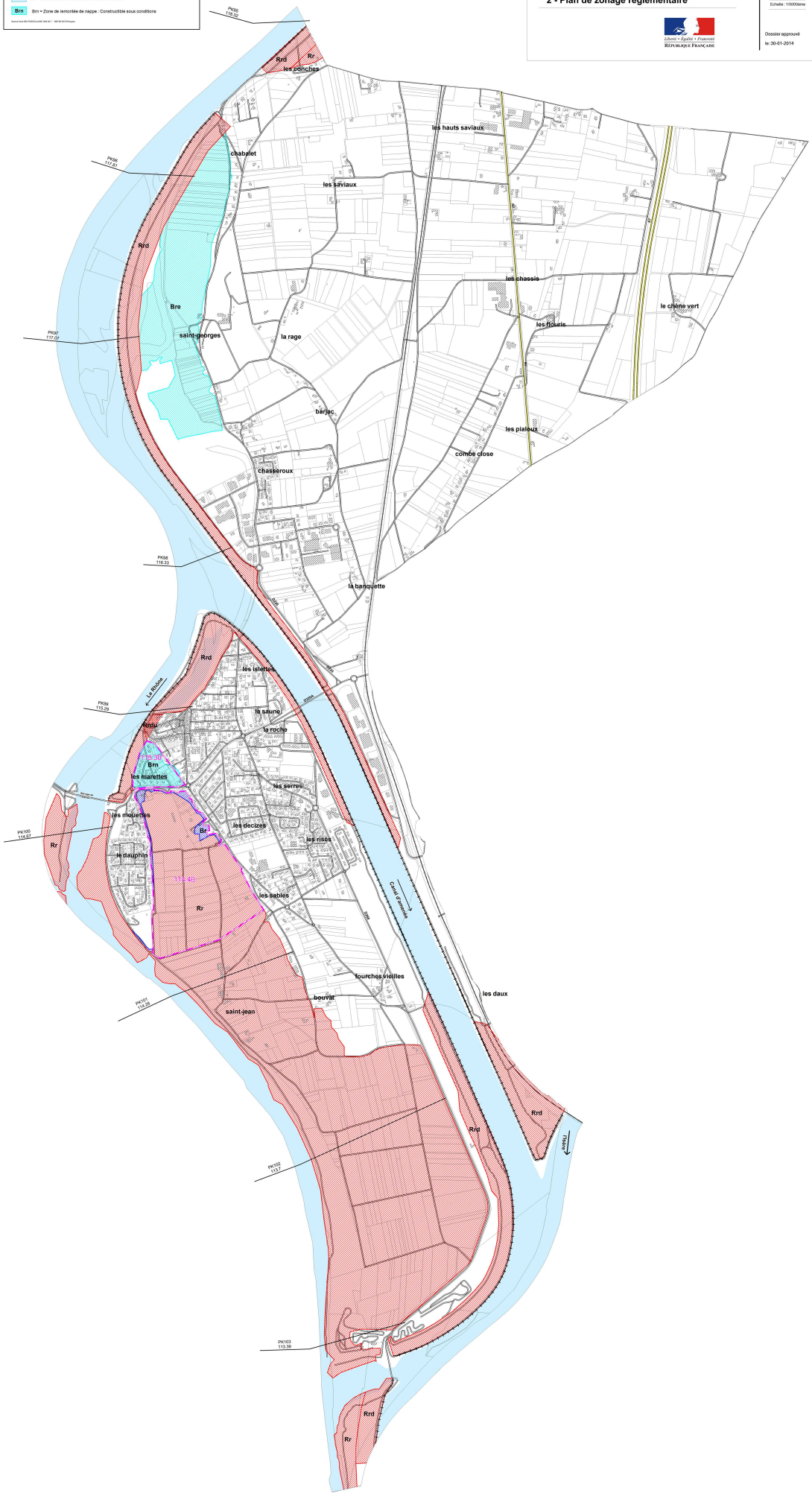
Source fond : BD PARCELLAIRE IGN 2011 - 24/01/2013 DDT/Rhône